

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GENNES-LONGUEFUYE

Séance du lundi 18 mai 2026

Convocation du 12 mai 2026

Nombre de conseillers : 19

Quorum de l'assemblée : 10

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de GENNES-LONGUEFUYE se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Dominique LANDAIS, M. Victor BARDOUX, Mme Catherine BRUNEAU, M. Jérémy BEZIER, Mme Virginie FEST, M. Mikaël GOMBERT, Mme Martine CHAIGNON, M. Patrick BOUREZ, Mme Régine CHAUDET, Mme Stéphanie MARTEAU, M. Antoine GUILLOMET, Mme Delphine GRUDET, M. Stéphane PELLUAU, M. Kevin VIOT, Mme Maria GAREL, Mme BRUNEAU Marion, M. Thibault TURQUAIS et M. Pierre LANGEVIN, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix-neuf membres.

Absente lors de la séance : Mme Christelle BRAULT qui a donné pouvoir à Mme Virginie FEST

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 18

Absent ayant donné pouvoir écrit de vote : 1

Votants à l'ouverture de la séance : 19

Monsieur Dominique LANDAIS, Maire, ouvre la séance.

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mikaël GOMBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
- Travaux de voirie 2026 :
 - o Choix de l'entreprise
 - o Demande de subvention au titre du FCATR
- Aliénation de parcelles au niveau du chemin de Rougette à Gennes sur Glaize
- Aliénation de parcelles au lieu-dit La Gare à Longuefuye : enquête publique
- Demande de nouvelle numérotation rue Division Leclerc à Gennes sur Glaize
- Zone artisanale du Closeau : vente entre la commune et la CCPCG
- Proposition d'adhésion à un groupement de commandes avec la CCPCG pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs
- Proposition d'adhésion à un groupement de commandes avec la CCPCG pour la fourniture de papier
- Projet d'ombrière photovoltaïque au niveau du terrain de pétanque de Gennes sur Glaize
- Services périscolaires : règlement 2026-2027
- Agents communaux : demande d'un congé sans solde

- Désignation d'élus référents :
 - o Référent communal concernant les biodéchets au niveau de la CCPCG
 - o Référents aux commissions du Conseil communautaire
- Commission de contrôle des listes électorales : renouvellement
- Questions diverses :
 - o Opération Argent de poche
 - o Projet de plantation pour Octobre rose

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026-075

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 27 avril 2026.

2 – Travaux de voirie 2026

2-1- Choix de l'entreprise

Délibération n° 2026-076

Monsieur BARDOUX, Maire délégué de Longuefuye et 1^{er} adjoint, chargé de la commission « voirie », rappelle les voies concernées pour 2026 :

- **Sur Longuefuye :**
 - Chemin de La Turmerie sur 500 mètres x 3 m, soit 1 500 m²
 - Rue du Lavoir sur 225 mètres x 3.50 m, soit 790 m²
- **Sur Gennes sur Glaize :**
 - Rue Saint Nicolas sur 210 mètres x 4.90 m, soit 1 030 m²
 - Rue de la Vigne sur 225 mètres x 5.60 m, soit 1 260 m²
 - Chemin de Noire Terre sur 870 mètres x 3 m, soit 2 610 m²
 - Chemin du Patis (du carrefour avec le lieu-dit La Rabellière vers le lieu-dit du Patis) sur une longueur de 1 000 mètres x 4.50 m, soit 4 500 m²

Soit une surface totale de travaux de 11 690 m².

Il rappelle également que 3 entreprises ont été consultées :

- Pigeon – TP
- Jugé - TP
- Eurovia

Monsieur BARDOUX présente les offres reçues en rappelant que la prévision budgétaire au budget 2025 pour ces travaux s'élève à 50 000.00 € HT en investissement :

entreprises	Travaux imputés en fonctionnement		Travaux imputés en investissement		Total Prix	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Pigeon - TP	11 290.00 €	13 548.00 €	42 860.80 €	51 432.96 €	54 150.80 €	64 980.96 €
Jugé – TP	15 100.00 €	18 120.00 €	50 267.00 €	60 320.40 €	65 367.00 €	78 440.40 €
EUROVIA	15 158.00 €	18 189.60 €	47 578.30 €	57 093.96 €	62 736.30 €	75 283.56 €

Au vu de ces retours, il est proposé de retenir l'entreprise Pigeon TP pour les travaux de voirie s'inscrivant en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et examiné les différentes propositions énoncées par Monsieur Victor BARDOUX, à l'unanimité,

- **Retient l'entreprise Pigeon TP** pour un montant HT de 54 150.80 € soit :
 - o 11 290.00 € pour les travaux de fonctionnement
 - o 42 860.80 € pour les travaux d'investissement
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer le marché et tous documents relatifs à ces travaux

2-2- Demande de subvention au titre du FCATR

Délibération n° 2026-077

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a mis en place un Fond Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural pour la période 2024-2026 avec un volet « Voirie » destiné aux 15 communes pour l'entretien de leur voirie.

Une enveloppe annuelle de 20 100 € est allouée à la commune de Gennes-Longuefuye.

Comme tous les ans, le Conseil municipal a prévu une enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux de voirie afin de maintenir en bon état son réseau routier communal.

Cette année, ces travaux s'élèveraient à hauteur de 54 150.80 € HT soit 64 980.96 € TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi du FCATR au titre du volet 2 « Voirie ».

Le plan financier de ces travaux pour l'année 2026 s'articulerait comme suit :

Nom du financeur	Montant TTC
Communauté de Communes - FCATR	20 100.00 €
Commune - Autofinancement	44 880.96 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération « Travaux de Voirie 2026 » telle décrite ci-dessus, avec un montant pour les **travaux d'investissement** s'élevant à la somme de **42 860.80 € HT**
- **Statue** favorablement sur le plan prévisionnel de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 100 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 2 du F.C.A.T.R
- **Approuve** le règlement du FCATR
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches ou signer toutes pièces afférentes au présent dossier

3 – Aliénation de parcelles au niveau du chemin de Rougette – Gennes sur Glaize

Délibération n° 2026-078

Monsieur JUBLOT et Madame BACSICH ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles B n° 217 (954 m²) et B n° 471 (200 m²) au niveau du chemin de Rougette à Gennes sur Glaize.

En retour, la commune leur a fait parvenir les tarifs et les conditions de cette acquisition en leur demandant également de faire parvenir en mairie une demande écrite.

A ce jour, ils n'ont pas encore répondu.

En prévision d'un engagement écrit de la part de Monsieur JUBLOT et Madame BACSICH et afin de pouvoir avancer sur ce dossier (avec notamment la tenue d'une enquête publique déjà prévue en

juillet pour 2 dossiers), Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur les conditions de cette vente.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, sous condition d'avoir reçu un engagement écrit des demandeurs :

- **Accepte de vendre** les 2 parcelles mentionnées ci-dessus **en appliquant les tarifs votés par délibération n° 2026-066** du 27 avril 2026 :
 - o 3.00 € le m² pour les parties goudronnées (correspondant à la parcelle AB n ° 217)
 - o 0.75 € le m² pour les chemins en pierre (parcelle AB n° 471 concernée)
- **Rappelle** que les éventuels frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur (sauf indemnités du commissaire enquêteur)
- **Décide de procéder** à la désaffectation des zones cédées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- **Autorise** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à **ouvrir** l'enquête publique

4 – Aliénation de parcelles au lieu-dit La Gare à Longuefuye – enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que deux dossiers d'aliénations de parcelles sur Longuefuye au niveau de l'ancienne gare ont été actés par le Conseil municipal précédent.

4-1- Vente du chemin rural attenant aux parcelles 138 C n° 576 et 138 C n° 207

Délibération n° 2026-079

Les conseillers municipaux du mandat précédent avaient prévu la vente d'une portion du chemin rural attenant à la parcelle 138 C n° 576 à Monsieur et Madame CHARLES (parcelle dont ils sont propriétaires).

Le reste du chemin (attenant à la parcelle 138 C n° 207) serait vendu à Monsieur et Madame BOIVIN (parcelle dont ils sont propriétaires).

Cette opération de cession est actée par délibération n°2026-003 et par courrier d'engagement des propriétaires acquéreurs.

Il convient désormais de procéder au lancement d'une enquête publique.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Procède** à la désaffectation des zones cédées
- **Autorise** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à **ouvrir** l'enquête publique
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

4-2- Vente de la parcelle 138 C n° 830 et d'une partie du chemin attenant

Délibération n° 2026-080

Dans le deuxième dossier, il est prévu l'achat par Monsieur et Madame HOUDAYER d'une partie de la parcelle 138 C n° 830 et d'une partie du chemin attenant. (délibération n° 2026-014)

Il convient désormais de procéder au lancement d'une enquête publique.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **De procéder** à la désaffectation des zones cédées
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à **ouvrir** l'enquête publique
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

5 – Demande de nouvelle numérotation de voirie Rue Division Leclerc à Gennes sur Glaize

Délibération n° 2026-081

Des particuliers ont fait parvenir un courrier en mairie dans lequel ils demandent la numérotation de leur parcelle AB n° 648 située dans la rue Division Leclerc à Gennes sur Glaize.

Cette parcelle est associée actuellement à la parcelle AB n° 608 qui correspond au n° 56 A de la rue Division Leclerc.

Il s'agirait de déplacer le 56 A au niveau de l'entrée de la parcelle AB n° 648 et de numéroté la parcelle AB n° 608, 56 B.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- **De numéroté** la parcelle AB n° 648 comme demandé
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant
- **D'habiliter** Monsieur le Maire à informer tous les services et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

6 – Zone artisanale du Closeau : vente entre la commune et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Délibération n° 2026-082

A la suite du bornage qui a eu lieu au niveau de la future zone artisanale du Closeau, Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de préciser les surfaces cédées à la Communauté de communes.

Le plan d'arpentage transmis par le géomètre fait état d'une zone conservée en voirie et espaces verts de 3 068 m² et de 5 parcelles représentant 5 lots désignés comme suit :

- Lot 55 (1 499 m²)
- Lot 56 (1 300 m²)
- Lot 85 (1 455 m²)
- Lot 86 (1 209 m²)
- Lot 115 (1 469 m²)

Soit une surface totale de 10 000 m².

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan d'arpentage et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les surfaces de la cession comme définies ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document notarié

7 – Proposition d'adhésion par la Communauté de communes à des groupements de commandes

7-1- Adhésion à un groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs

Délibération n° 2026-083

Le marché auquel adhère la commune par le biais de la Communauté de communes prend fin au 31 décembre 2026.

Pour rappel, voici l'objet des prestations actuelles sur la commune :

- contrôle annuel des jeux selon les normes réglementaires

- contrôle annuel des équipements sportifs : buts (systèmes d'ancrage, de l'intégrité de l'ossature, ...) et conformité des sols de réception

Chaque membre du groupement reste responsable de l'exécution et du paiement de sa part dans le marché en s'adressant directement au prestataire.

Dans une logique d'économie de marché, il est proposé aux communes qui le souhaitent de constituer un nouveau groupement afin que la CCPCG lance une consultation.

Cette démarche n'a pas de valeur d'engagement pour le moment, mais permet de préparer le marché.

Au vu, des résultats, une délibération de chaque commune validera ensuite l'adhésion.

Monsieur le Maire propose aux élus de reconduire cette adhésion de la commune au groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** de rentrer dans le groupement de commandes coordonné par la CCPCG
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

7-2- Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de papier

Délibération n° 2026-084

De la même manière, Monsieur le Maire signale qu'il existe actuellement un groupement pour de la fourniture de bureau, de fournitures scolaires et de papier.

Ce groupement prendra fin également au 31 décembre 2026.

La commune de Gennes-Longuefuye n'adhérerait pas jusqu'à présent à ce groupement, mais la Communauté de communes le propose à toutes les communes.

Dans un premier temps, pas d'engagement non plus, il s'agit là encore, de préparer le marché au vu des besoins.

L'objet du marché actuel consiste en trois lots :

- lot 1 : fournitures et petits matériels de bureau
- lot 2 : fournitures scolaires
- lot 3 : fourniture de papier pour la reprographie

Pour information aux communes, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a transmis les tarifs appliqués en 2025 et notamment pour le papier.

Après comparaison avec le fournisseur actuel de la commune, il s'avère qu'il existe une différence de tarif.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux élus d'adhérer au lot n°3 de ce groupement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **accepte** de rentrer dans le groupement de commandes coordonné par la CCPCG pour le lot n° 3
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

8 – Projet d'ombrière photovoltaïque au niveau du terrain de pétanque de Gennes sur Glaize

Le Territoire d'Énergie Mayenne a informé la commune que le projet d'ombrière photovoltaïque sur le terrain de pétanque de Gennes sur Glaize aux conditions qu'il avait été décidé par l'ancien Conseil municipal, ne pourra pas se réaliser.

A la demande de Monsieur le Maire, deux propositions ont été renvoyées par TE53.

La première proposition reprend le projet initial de surface de toit, soit 1 134 m² avec une possibilité de puissance de 243 kWc si toute la surface est équipée, mais entraînant une production importante qui risquerait de ne pas être consommée.

Toutefois, il est possible d'adapter cette surface de toit en équipant une partie en panneaux photovoltaïques et en laissant le reste en bac acier.

La deuxième proposition est un boulodrome plus petit avec une surface de 444 m² pour 99 kWc.

Monsieur le Maire informe les élus que la personne en charge du dossier au Territoire d'Energie Mayenne viendra présenter ces offres le mercredi 3 juin à 14 h 00.

9 – Services périscolaires : règlement 2026-2027

Délibération n° 2026-085

A la suite de la réunion de la commission périscolaire, le règlement intérieur des services périscolaires pour la rentrée 2026 a été modifié.

Madame Catherine BRUNEAU, 2^{ème} adjointe, en charge de cette commission, présente ces changements :

- précision au niveau des différentes catégories d'intervenants et rappel de leur rôle
- les règles essentielles de la vie en collectivité sont toujours représentées par un schéma, mais sont accompagnées aussi désormais d'engagements écrits
- dans le chapitre II (fonctionnement), l'article 10 concernant la discipline sera souligné

D'autre part, Madame BRUNEAU aborde la formation des agents aux premiers secours.

Un recensement des besoins sera fait pour leur proposer de se former ou de se mettre à jour dans ce domaine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

10 – Agents communaux : demande d'un congé sans solde

Monsieur le Maire informe les élus que l'agent responsable du centre de loisirs a fait parvenir un courrier en mairie afin de demander un congé sans solde d'une semaine (du 26 au 30 octobre 2026).

Ce congé sera accordé et fera l'objet d'un arrêté du Maire.

11 – Désignation d'élus référents

11-1- Référent communal concernant les biodéchets au niveau de la CCPCG

Délibération n° 2026-086

Il est demandé aux communes de désigner un référent « biodéchets » en lien avec le service Trilogic de la Communauté de communes du pays de Château-Gontier.

Madame Virginie FEST, 4^{ème} adjointe en charge de l'environnement et du fleurissement, se propose.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner Madame Virginie FEST comme élue référente pour les « biodéchets » en lien avec le service Trilogic.

11-2- Référents aux commissions du Conseil communautaire

Lors du prochain Conseil communautaire du 19 mai, les conseillers seront amenés à se prononcer sur la création des commissions, des comités consultatifs, ainsi que sur leur composition respective.

Aussi, Monsieur le Maire informe les élus que 3 commissions sont envisagées, chacune composée de 16 membres (soit 1 représentant par commune membre).

Pour la commune de Gennes-Longuefuye, la répartition pourrait se faire comme suit :

- commission « Trilogic, eau et assainissement » : Victor BARDOUX
- commission « ruralité, GEMAPI et bocage » : Dominique LANDAIS
- commission « relations avec les communes » : Catherine BRUNEAU

Concernant les 5 comités consultatifs, chacun sera composé de 10 membres, avec en proposition pour représenter la commune :

- comité consultatif « tourisme et patrimoine » : Mikaël GOMBERT
- comité consultatif « action culturelle » : Catherine BRUNEAU
- comité consultatif « sports » : Jérémy BEZIER
- comité consultatif « centre social – petite enfance » : Virginie FEST
- commission « habitat – mobilité

12 – Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales : désignation de deux conseillers membres

Délibération n° 2026-087

À la suite des dernières élections municipales, il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission se réunit une fois par an au minimum et, pour les années d'élections, entre les 24^{ème} et 21^{ème} jours avant le premier tour de chaque scrutin. Elle est chargée de vérifier la régularité des listes électorales de la commune (inscriptions et radiations).

Pour la commune de Gennes-Longuefuye dans laquelle une seule liste est présente au Conseil municipal, il convient de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

- 2 conseillers municipaux,
- 2 délégués de l'administration désignés par le Préfet (sur proposition de la commune),
- 2 délégués désignés par le Président du tribunal judiciaire (sur proposition de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Thibault TURQUAIS conseiller titulaire et Marion BRUNEAU conseillère suppléante.

Monsieur le Maire proposera des délégués de l'administration ainsi que pour le tribunal judiciaire.

13 – Questions diverses

→ Opération Argent de poche 2026 :

Monsieur Mikaël GOMBERT, 5^{ème} adjoint en charge de la commission « jeunesse – sports – loisirs », présente aux élus les modalités de l'opération Argent de poche pour 2026.

A savoir :

- 3 sessions de chantiers auront lieu :
 - Du 20 au 24 juillet 2026
 - Du 27 au 31 juillet 2026
 - Du 19 au 23 octobre 2026

- Les jeunes qui se seront inscrits devront remplir une convention et une fiche de renseignements avec différentes autorisations.
- Des encadrants seront sollicités parmi les élus.
- Une liste de travaux va être définie lors de la commission « jeunesse – sports – loisirs » du 20 mai.

→ Plantation d'un arbre pour « Octobre rose » :

L'association Mouv'en rose en lien avec le comité d'animation de la commune organise une manifestation annuelle dans le cadre d'« Octobre rose ».

Pour cette année, elle a fait part également de son souhait de planter un arbre.

Il reste à définir l'essence et préciser l'emplacement (près du terrain multisports et de la salle polyvalente)

→ Restauration scolaire : bacs en plastique :

Madame Catherine BRUNEAU, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des services périscolaires, fait part aux élus de la demande des agents de restauration et du boulanger. Ils souhaiteraient acheter 3 bacs en plastique pour le transport du pain de la boulangerie vers le restaurant scolaire.

Un devis a été demandé à la société EMB. Le montant est de 73.20 € HT.

→ Logement communal à Saint Aignan :

Monsieur Mikaël GOMBERT, 5^{ème} adjoint en charge de la commission « patrimoine – bâtiments – urbanisme », informe les élus que les locataires actuels du logement communal de Saint Aignan souhaiteraient démolir le petit muret dans la cuisine pour agrandir la pièce (opération à leur charge).

→ Déchets verts et dépôt sauvage :

Monsieur Patrick BOUREZ, conseiller municipal, fait part aux élus des remerciements d'administrés pour l'enlèvement des déchets verts (dépôts sauvages) et pour la mise en place d'affiches.

→ Mobilier urbain :

Des demandes d'administrés ont été faites auprès des élus pour l'acquisition de bancs au niveau des plans d'eau, du terrain de pétanque de Longuefuye et au niveau du préau de la mairie annexe de Longuefuye.

Ces demandes seront abordées en commission.

→ Dates à retenir :

- Mercredi 24 juin – 20 h 00 : Commission communication en prévision de la préparation du bulletin municipal
- Lundi 29 juin – 20 h 30 : Conseil municipal

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 30 minutes.

Le secrétaire de séance
Mikaël GOMBERT

Le Maire
Dominique LANDAIS